



Cette inscription est obligatoire
pour confier votre enfant au service ALP soir après le temps scolaire.

RETOUR du coupon avant le 18/02/2019 par mail ou dépôt du coupon à l'ALP (Pilettes ou Jaurès), le matin ou le soir (et non aux enseignants).

Toute annulation et inscription doit être signalée par mail ou à l'aide du document joint uniquement à la direction de l'ALP
ALP Pilettes : alae.pilettes@sgdo.fr 06 20 18 73 10 – ALP Jean Jaurès : alae.jaures@sgdo.fr 06 22 67 39 44

-----COUPON Inscription : du 11 mars au 19 avril 2019 (CP Pilettes + CP au CM2 J.Jaurès) -----

NOM Prénom (de l'enfant) : _____ Classe : _____

Inscription <u>ETUDE SURVEILLEE</u> (uniquement ALP JAURES) - 16h30/17h30																																	
MAR/AVR 19		Semaine du 11 au 15/03				Semaine du 18 au 22/03				Semaine du 25 au 29/03				Semaine du 01 au 05/04				Semaine du 08 au 12/04				Semaine du 15 au 19/04											
Etude surveillée ALP Jaurès		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J		L	M	J					

L'organisation des études est soumise à un minimum de 5 enfants jusqu'à 20 maximum par groupe. En fonction des effectifs, il pourra vous être proposé une modification du jour d'inscription. Les places sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée de cette fiche datée et signée.

En cas d'absence de l'intervenant, l'enfant sera transféré vers les services de l'ALP (garderie du soir) qui sera facturé au tarif en vigueur.

A la fin de l'étude à 17h30 mon enfant :

- Est récupéré par un adulte autorisé (sortie portail principal de l'école)
ou
 Est autorisé à partir seul (sortie portail principal de l'école)
ou
 Rejoint l'ALP soir. Inscription ci-dessous :

Inscription <u>ACCUEIL DU SOIR</u> (Garderie) : ALP Jean Jaurès : 16h30/18h30 – ALP Pilettes : 16h45/18h30 (Possibilité départ échelonné)																																	
MAR/AVR 19		Semaine du 11 au 15/03				Semaine du 18 au 22/03				Semaine du 25 au 29/03				Semaine du 01 au 05/04				Semaine du 08 au 12/04				Semaine du 15 au 19/04											
ALP Pilettes		L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V				
ALP Jaurès																																	

Précisions :

- La sortie ALP soir (garderie) à l'école Jean Jaurès, entre 16h30 et 18h30, s'effectue par le portail ALP/ALSH (portail de derrière l'école).
- Autorisation : **seules les personnes majeures peuvent être autorisées à récupérer l'enfant.** Elles doivent être signalées sur le dossier ALP/ALSH ou par écrit à l'attention de la direction de l'ALP.

NOM Prénom du responsable : _____

père mère

Tél : _____

Mail : _____

Date et signature

Date de la réception du document par la direction de l'ALP :